



Procès-verbal du conseil d'administration du 20 juin 2019

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 20 juin 2019 à Rome.
La séance s'ouvre à 14h00.

Membres présents ou représentés (14)

- M. Gilles BERTRAND, professeur à l'université de Grenoble Alpes ;
- M. Philippe BOUTRY, ancien président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et ancien directeur des études à l'École française de Rome ;
- M. Patrick COMOY, adjoint à la sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représenté par Mme Maëlle SERGHERAERT ;
- Mme Valentina CUOZZO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR (procuration à Mme Hélène FRANCHI) ;
- Mme Maria Cecilia d'ERCOLE, directrice des études à l'EHESS (procuration à M. Jean-Louis FERRARY) ;
- Mme Hélène FRANCHI, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. Fabrice JESNÉ, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
- M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique, représenté par Mme Sylvie DEMURGER ;
- M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Philippe LEVILLAIN ;
- Mme Brigitte PLATEAU, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, représenté par M. Pascal GOSSELIN ;
- Mme Carole MABBOUX, représentante élue des membres de l'EFR ;
- M. Jacques VERGER, professeur émérite à l'université Paris IV et membre de l'Institut ;
- Mme Maria Antonietta VISCEGLIA, professeur à la Sapienza Università di Roma ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. Jean-Louis FERRARY.

Assistaient également à la séance

- M. Patrick BOUCHERON, professeur au Collège de France, président du CS de l'EFR ;
- M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR et de la Casa de Velázquez ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;
- M. Clément PIEYRE, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
- Mme Claude POUZADOUX, directrice du CJB ;
- M. Pierre SAVY, directeur des études à l'EFR
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR ;
- Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2019 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année universitaire 2020-2021 ;
4. Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) ;
5. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
6. Questions diverses.

Le président du conseil d'administration, en saluant le travail de la directrice de l'EFR, la remercie vivement à l'occasion de son dernier conseil d'administration.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2019

Le procès-verbal du conseil d'administration du 14 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

La directrice de l'EFR remercie le président du conseil d'administration pour ses aimables paroles. Elle souligne le plaisir qu'elle a eu de travailler avec lui et avec les membres du conseil d'administration durant deux ans. Ce conseil, encore valable pour un an, permettra à son successeur de commencer son mandat en toute sérénité.

La directrice fait ensuite part au conseil scientifique de sa probable successeure au 1^{er} septembre 2019 : il s'agit de Mme Brigitte Marin. La commission de recrutement s'est réunie le 8 avril 2019 et le décret est à la signature du Président de la République. Brigitte Marin s'est notamment distinguée pour ses travaux sur la ville de Naples au 18^e siècle. Elle sera la première directrice de l'École française de Rome issu de la section Époques moderne et contemporaine dont elle a été directrice des études entre 2000 et 2006. La directrice de l'EFR est convaincue que Mme Marin, forte de son expérience à la direction de la MMSH et du LabExMed, au sein d'AMU, saura poursuivre les évolutions nécessaires pour l'établissement et lui insuffler une nouvelle dynamique. Toutefois, la procédure ayant été amorcée tôt dans le calendrier, la directrice de l'EFR s'étonne du retard pris dans la nomination officielle.

Le représentant du ministère indique que les procédures de nomination prennent du temps, et que les cabinets des ministères fonctionnent de manière restreinte.

Le deuxième point d'information concerne la mission d'audit interministérielle qui a eu lieu à Rome début juin 2019. Les directeurs des EFE ont été avertis le 6 mai 2019, et ont dû fournir entre temps la documentation requise par les inspecteurs, notamment les actions de mutualisations entreprises sur place, à Rome, avec des institutions françaises et étrangères et les actions de mutualisation engagées avec les autres EFE et éventuellement d'autres établissements publics de recherche en France. La mission d'audit était composée de deux inspecteurs du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, deux inspecteurs de l'administration de l'éducation nationale, un inspecteur du ministère de la culture, ainsi que deux personnels de l'Inspection des finances (un inspecteur et une stagiaire). Les inspecteurs ont par ailleurs rencontré les responsables de la Villa Médicis, les services de l'Ambassade ainsi que ceux des instituts culturels. Le souhait a été émis au cours de l'audit de visiter un chantier de fouilles archéologiques. Ainsi, la mission s'est divisée pour se rendre à Cumes et au Centre Jean Bérard, tandis que la moitié des autres inspecteurs a rencontré des responsables

d'instituts de recherche étrangers à Rome, comme prévu dans le planning initial. La directrice adjointe du Centre Jean Bérard, après avoir été entendue par les inspecteurs à Rome, a donc accueilli une partie d'entre eux in situ. Ce changement de programme impromptu a laissé une impression d'impréparation.

Par ailleurs, les questions, portant largement au-delà du périmètre initial (les services supports), ont semblé assez décousues. La directrice de l'EFR fait part au conseil d'administration de sa crainte de voir prédominer des logiques locales : le programme « Action publique 2022 » vise à renforcer les moyens de l'État à l'étranger sous la conduite de l'ambassadeur. Le rapport sera remis au premier ministre en septembre 2019. Le réseau des EFE monte actuellement en puissance. La directrice espère que la logique de ce réseau pourra se concilier avec la logique de mutualisation sur site qui paraissait être une des pistes poursuivies par les inspecteurs. L'appui des présidents de conseil d'administration et scientifique est sans réserve. Une pointe d'espoir toutefois : le président du ResEFE, directeur de l'EFE, a rencontré M. Thierry Coulhon, le conseiller pour la recherche auprès du Président de la République. Celui-ci a évoqué le rapport élogieux du HCERES sur les EFE. Ce rapport est une opportunité de réaffirmer l'importance des EFE à l'étranger.

Le président du conseil d'administration constate que le temps de la diplomatie n'est pas celui de la science. Le terme fort « École » avait un sens au 19^e siècle, celui de porter les disciplines dans l'enseignement supérieur et la recherche. La directrice de l'EFR pourra compter sur le conseil d'administration pour être force de proposition.

Jacques Verger indique que ce n'est pas le premier audit de l'EFR. Il y a une tendance à considérer l'établissement comme un centre culturel : il faut se prémunir de cette tendance.

La directrice de l'EFR estime que cet audit est une leçon pour les EFE : on constate un déficit de visibilité en France. Il faut se consacrer à la diffusion auprès d'un plus large public.

Philippe Levillain ajoute qu'il faut respecter la neutralité de la science.

La représentante des personnels BIATSS, Hélène Franchi, prend la parole au nom des personnels qu'elle représente au conseil d'administration. Elle fait part des menaces que pourrait représenter une mutualisation plus poussée.

La directrice du Centre Jean Bérard estime que, plus que jamais, il faut rester unis pour faire valoir les spécificités de l'EFR et du CJB. Il ne s'agit pas de faire mieux, mais de faire mieux savoir.

Le représentant du ministère indique que la tutelle n'exerce pas de contrôle sur une inspection. Les questions plus générales ont été posées pour mieux connaître les EFE. Une rencontre a eu lieu entre les inspecteurs et la tutelle. La DGEISIP a mis en lumière le réseau des EFE car ces derniers n'en avaient pas pris la mesure.

La réflexion s'inscrit dans un cadre global des opérateurs à l'étranger, mais aussi au niveau national. Informée une semaine avant les EFE, la DGEISIP n'a pas été saisie : les inspecteurs ont saisi directement les EFE. Les conclusions du rapport seront suivies ou non par le gouvernement.

Le président du conseil scientifique fait part au conseil d'administration de ce qui a été évoqué en conseil scientifique. Ces examens entrent dans la réflexion menée dans le cadre du programme « Action publique 2022 » qui a pour objectif de renforcer les capacités de pilotage des ambassadeurs. Le conseil scientifique a émis un désaccord de principe. On note une inquiétude eu égard à la mutualisation des moyens.

La représentante du ministère des affaires étrangères, Maëlle Sergheraert, indique que les UMIFRE ont aussi été inspectées fin 2018, par les mêmes inspecteurs. Il convient de faire valoir les spécificités du réseau des EFE et les spécificités du réseau des UMIFRE.

Le troisième point d'information concerne la naissance de l'association des Amis de l'EFR.

Les statuts ont été votés le 15 mars 2019 à Paris, déposés en préfecture, le site web créé. Le 5 juin 2019, l'association a été présentée au public italien.

Le quatrième point d'information est relatif au renouvellement du directeur des études pour le Moyen Âge à compter du 1^{er} septembre 2019, pour un second et dernier mandat de 3 ans. Le conseil scientifique a suivi à l'unanimité la proposition de renouveler monsieur Pierre Savy dans ses fonctions, en considération des excellents services rendus à l'institution au cours de son premier mandat.

3. Nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année 2020-2021

18 postes de membres sont proposés pour l'année 2020-2021.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année 2020-2021.

4. Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

La circulaire du Premier ministre en date du 19 septembre 2016 lançait la nouvelle campagne des SPSI. Le projet de SPSI pour l'EFR a été transmis à la DGESIP pour avis le 5 juin 2017, et reçu en retour le 5 juillet 2018 pour amendement. Un SPSI amendé a été renvoyé le 17 juillet 2018. L'avis favorable de la DGESIP a été émis le 8 janvier 2019. Transmis pour approbation à la DIE le 10 janvier 2019 par l'EFR, il a été approuvé le 1^{er} avril 2019.

Il est présenté au conseil d'administration immédiatement successif, soit la présente séance.

Le parc immobilier de l'EFR se compose de 4 bâtiments (depuis l'envoi du SPSI, la Crypta Balbi a dû être évacuée en décembre 2018 car l'immeuble attendant menaçait ruine) : le palais Farnèse, le bâtiment de la place Navone, le laboratoire d'archéologie (Crypta Balbi) et un bureau à l'EFEO (pour un total de 5800 m²).

Le responsable des publications, basé à l'EFEO, a changé de bureau en novembre 2018 à la suite de la création du service commun. Il conviendra de revoir la convention d'occupation.

La stratégie patrimoniale présente deux axes : la préservation du patrimoine et la sécurité des personnes d'une part, l'optimisation du parc en termes de surfaces et de coûts d'autre part. Pour ce faire, plusieurs actions ont été menées ou sont en cours : achèvement des travaux de rénovation des fenêtres du palais Farnèse (années 2016-2017), rénovation du système de chauffage, rénovation des toitures et des façades, diagnostic des installations techniques et réaménagement des espaces de la bibliothèque. Pour la place Navone, il s'est agi de rénover les peintures intérieures et de la cour intérieure, d'effectuer un audit sur les installations de chauffage et d'installer des porte-vélos. Pour ce qui concerne le site de la Crypta Balbi, des travaux ont été réalisés dès la reconduction de la convention en 2017 (changement de la chaudière, travaux de peinture...).

Les moyens financiers utilisés en interne sont les recettes d'hébergement et de la location des salles (recettes liées à la valorisation du patrimoine), et le prélèvement sur fonds de roulement pour les opérations d'investissement courantes. L'optimisation du parc a consisté/consistera en plusieurs actions : achèvement des travaux de rénovation des fenêtres du palais Farnèse, réaménagement (toujours en cours) des espaces de la bibliothèque, rénovation du système de chauffage, installation de porte-vélos, aménagement d'une salle pour les membres, substitution de tous les dispositifs d'éclairage avec le système Led, rénovation des peintures intérieures et des cours intérieures de place Navone...

Pour les travaux d'ampleur à mener au palais Farnèse (rénovation des toitures et des façades), le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère des affaires étrangères ont convenu que la subvention serait versée directement par le MESRI au ministère des affaires étrangères, celui-ci étant le ministère pilote dans les travaux à mener au palais Farnèse : l'avant-projet définitif a été récemment approuvé. L'autre projet d'ampleur est celui du remplacement des chaudières place Navone.

Le président du conseil d'administration note l'effort de la tutelle pour ce qui concerne les travaux au palais Farnèse. Le point capital sera, à terme, la reconduction du bail emphytéotique en 2035. La bibliothèque accueille un peu moins d'une centaine de lecteurs par jour : elle sera un argument clé en 2035.

La directrice revient sur le contexte de l'évacuation, en décembre 2018, du site de la Crypta Balbi (espace mis à disposition jusqu'alors gracieusement par la Surintendance archéologique en 2005, passé en 2017 sous l'administration du Musée nationale romain - MNR). L'immeuble attendant menaçant ruine, la rue a été bloquée et les immeubles vidés de leurs occupants. Depuis, l'immeuble a été mis en sécurité et la rue réouverte. Le musée n'entend plus continuer à héberger à titre gracieux le laboratoire d'archéologie mais ne donne toutefois pas de montant estimatif de loyer. Plusieurs partenaires scientifiques de l'EFR ont été contactés pour évaluer les possibilités d'hébergement du laboratoire d'archéologie. Ce dossier, qui requiert du temps, sera à traiter dans les prochains mois avec la nouvelle direction.

Gilles Bertrand demande des précisions sur le bail emphytéotique. Le palais a été racheté par l'État italien en 1936 et concédé à la France jusqu'en 2035, selon le principe de réciprocité du logement de l'ambassadeur.

Le SPSI est approuvé à l'unanimité.

5. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

La directrice de l'EFR souligne l'adhésion à J-Stor ainsi qu'une nouvelle subvention octroyée par l'ABES.

La liste des accords et conventions est approuvée à l'unanimité.

6. Questions diverses

Le représentant du ministère salue, de la part de la ministre, les deux mandats de la directrice de l'École française de Rome et salue également les bonnes relations avec le ministère.

Il est indiqué qu'une délibération sera prise en novembre sur l'ouverture de la bibliothèque aux étudiants de master inscrits dans une université française, dont le principe a été approuvé à l'unanimité par le CS du matin même.

Maria Antonietta Visceglia salue l'effort porté par la directrice de l'EFR vers l'ouverture de l'institution et la vulgarisation, grâce notamment au cycle de conférences « Lectures Méditerranéennes ». Elle salue par ailleurs la récente création de l'association des Amis de l'EFR ainsi que l'ouverture de la bibliothèque aux étudiants de master inscrits dans une université française.

La directrice de l'EFR remercie les membres du conseil d'administration pour le travail accompli.

La séance est close à 16 heures.